

**LE PRÉSIDENT**

Case postale 607, 3000 Berne 9  
Colis: Sennweg 2, 3012 Berne  
☎ ++41 (0)31 306 60 36  
Fax ++41 (0)31 306 60 50  
crus@crus.ch  
www.crus.ch

Administration fédérale des finances  
Bundesgasse 3  
3003 Berne

Berne, le 27 mai 2010

**Programme de consolidation 2011-2013 des finances fédérales (PCO 2011-2013) :  
prise de position de la CRUS**

Mesdames, Messieurs,

Le 14 avril 2010, le Conseil fédéral a ouvert une procédure de consultation sur le programme de consolidation 2011-2013 des finances fédérales (PCO 2011-2013). La CRUS souhaite s'exprimer à ce propos de la manière suivante.

Des finances fédérales équilibrées sont une condition importante pour un financement durable de la formation, de la recherche et de l'innovation qui constituent les missions fondamentales des universités suisses et qui sont financées en premier chef par des moyens publics. La CRUS comprend dès lors la nécessité d'un programme de consolidation. Elle juge cependant utile de rappeler que, compte tenu de l'enjeu qu'il représente pour l'avenir du pays, le Parlement avait attribué au financement du domaine FRI pendant la période 2008-2011 une priorité élevée en soulignant dans le débat qu'il ne voulait pas de politique de « go & stop » dans ce domaine. Afin d'assurer une politique cohérente dans un domaine prioritaire et de ne pas mettre en danger les efforts entrepris ni la compétitivité des universités suisses, il est primordial d'éviter toute mesure qui conduirait à un retour à une politique de « go & stop ». La CRUS souhaite à ce propos attirer l'attention de l'administration des finances sur les points suivants :

1. Le Parlement a alloué des moyens pour permettre au FNS de verser dès 2009 des fonds pour compenser les coûts de recherche indirects (overhead) jusqu'à concurrence de 20% des subsides. Il s'agit d'un nouvel instrument indispensable pour permettre aux universités de maintenir leurs activités de recherche de haut niveau et, partant, de jouer leur rôle dans la chaîne de création de savoir et d'innovation. Cet instrument répond à un besoin à long terme. Un ralentissement de sa mise en œuvre ne déchargerait les finances fédérales que provisoirement et non pas de manière durable dans le sens du réexamen des tâches. De surcroît, la coupure envisagée aurait pour effet de diminuer le rapport de l'overhead aux coûts directs des projets en 2011 au dessous du taux de 15.3% atteint en 2010. Il s'agit donc bien d'un « go & stop » à éviter. La CRUS se prononce dès lors fermement contre tout ralentissement de l'introduction de l'overhead du FNS.

2. Le PCO 2011-2013 prévoit de réduire le financement de base des universités suisses sous deux rubriques : le réexamen des tâches (uniquement pour les EPF) et la correction du renchérissement (universités cantonales et EPF).

Le Conseil fédéral s'appuie sur le succès des EPF dans l'acquisition de moyens tiers pour justifier une réduction de la contribution financière au domaine des EPF dans le cadre du réexamen des tâches. En choisissant non pas de récompenser, mais de pénaliser les efforts en vue d'obtenir des moyens tiers, le Conseil fédéral donne un signal dangereux à l'ensemble du domaine FRI. Il en va de même de la mention faite aux actuelles réserves du domaine des EPF. De telles réserves ont en effet pour but de permettre aux institutions de mettre en œuvre leur stratégie et non pas d'absorber des coupes budgétaires.

Le PCO 2011-2013 prévoit d'appliquer la correction au renchérissement aux contributions selon la Loi sur l'aide aux universités et à la contribution financière au domaine des EPF en raison du renchérissement plus faible que prévu observé pendant les années 2009 et 2010. Ce faisant, il ne tient pas compte du fait que les augmentations de budget prévues avaient pour objet principal de répondre à l'augmentation du nombre d'étudiants et qu'elles sont de fait utilisées pour limiter la détérioration des conditions d'encadrement. Etant donné que la croissance du nombre d'étudiants dépasse les prévisions et qu'elle devrait se poursuivre au delà de 2016, un ralentissement de la croissance – et à plus forte raison une diminution – du financement de base des universités suisses remettrait en cause les efforts entrepris et entraînerait une péjoration des conditions d'encadrement et de la qualité de la formation.

La CRUS s'oppose donc à la réduction du financement de base des universités suisses, que ce soit dans le cadre du réexamen des tâches ou de la correction du renchérissement parce qu'elle représente de fait un retour à la politique de « go & stop ».

Enfin, la CRUS souhaite souligner que le débat sur les objectifs, les priorités et les besoins de la formation de la recherche et de l'innovation pour les périodes de financement 2012 et 2013-2016 n'a pas encore eu lieu. Ce n'est que sur la base des messages correspondant du Conseil fédéral, qui devront tenir compte des planifications stratégiques et des programmes pluriannuels des partenaires académiques, que celui-ci pourra avoir lieu. Le PCO 2011-2013, qui suit une logique purement financière, ne peut en aucun cas préjuger des décisions qui seront prises dans ce cadre.

En vous remerciant de bien vouloir tenir compte de ces remarques, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de mes sentiments distingués.

CONFERENCE DES RECTEURS  
DES UNIVERSITES SUISSES  
Le Président



Prof. Dr. Antonio Loprieno